



CAPD du 31 Mars 2021

Liminaire de la Cgt-Educ'Action 06

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En fin de semaine dernière, le nombre de classes fermées a augmenté de 60% pour atteindre 3256. Devant ce triste record, Jean-Michel Blanquer se devrait de réagir. Pourtant, les annonces du ministre lors de la conférence de presse du vendredi 27 mars n'ont rassuré ni les personnels ni les familles.

L'annonce de la fermeture de classe dès le premier cas est, certes, positive mais arrive tardivement. Depuis des semaines, les organisations syndicales réclament des mesures renforcées dans les établissements pour enrayer la contamination. Par exemple, le manque criant de remplaçant·es dans le 1^{er} degré, pour lequel nous ne cessons de tirer la sonnette d'alarme, n'a pas été pris en compte si bien qu'en cas d'absence d'un enseignant·e, ses collègues se répartissent les élèves et par là même accentue le brassage.

Pour la CGT Educ'action, la situation dans les établissements scolaires est aujourd'hui très dégradée parce qu'aucune mesure n'a été prise en amont. Ces mesures, le ministre n'a pas souhaité les prendre, il n'a en rien anticipé : les écoles vont devoir fermer les unes après les autres. Plus qu'un échec c'est une catastrophe pour les familles : Jean-Michel Blanquer et le gouvernement en sont les seuls responsables.

La CGT Educ'action soutient les équipes mobilisées sur le terrain. Elle exige que les élèves des classes de primaire sans enseignant·es ne soient plus réparti·es dans les autres classes et qu'un recrutement massif de personnels soit immédiatement lancé.

D'autre part lors de la dernière CAPD, nous vous avons interrogé sur le non respect du décret [décret 89-122](#) concernant la Liste d'Aptitude Direction d'Ecole, qui n'a pas été modifié. Nous vous avons écrit à nouveau sur ce sujet. Nous ne voyons pas apparaître ce point dans l'Ordre du Jour de cette CAPD. Pouvons nous connaître la position du Ministère (argumentée) que vous nous aviez dit avoir interrogé sur ce point?

Enfin concernant les promotions "accélérées" aux 7eme et 9eme échelon, nous ne pouvons que constater, que ce que nous dénonçons depuis le départ suite à la mise en place du PPCR, à savoir que ces promotions dites "accélérées" sont vraiment le fait du Prince. Le passage au 9eme échelon étant clairement réservé aux avis "excellents" (1 seul très satisfaisant dans les promu·es).